

OEQ

Le bulletin
de l'Ordre des
ergothérapeutes du Québec

expres

Volume XII, n° 4 – Décembre 2001

Échos de l'Ordre

Le point sur la Revue Québécoise d'Ergothérapie

L'ANNONCE de la fin de la publication de la *Revue Québécoise d'Ergothérapie* (RQE) a suscité un certain émoi au sein de la communauté ergothérapique au cours des dernières semaines. Une lettre de pétition signée par des membres... et des non-membres de l'Ordre nous est parvenue. L'Ordre désire ici faire le point sur la situation qui l'a amené à mettre un terme à cette publication.

Dans l'éditorial du dernier numéro de la *Revue Québécoise d'Ergothérapie*, la présidente de l'Ordre rapportait que ce n'est qu'à la suite d'une sérieuse évaluation de la situation que les administrateurs de l'Ordre ont pris la décision de mettre fin à la publication. Cette décision était fondée sur le fait que les obligations associées à la production de la revue étaient démesurées compte tenu des ressources humaines, matérielles et financières qui auraient été requises à ce moment-ci et dans le futur. Par ailleurs, la rédactrice en chef de la *Revue* soulignait dans « Le mot de la fin » certaines des exigences reliées à une publication de cette nature telles que la rigueur des critères de publication pour une revue scientifique, l'approvisionnement en articles rencontrant ces critères et le soutien à l'écriture nécessaire pour inciter les ergothérapeutes à publier.

Dès 1997, une production problématique

En fait, l'Ordre s'est attardé à la problématique de la production de la RQE dès 1997, lorsqu'une diminution importante du nombre d'articles soumis pour publication et la difficulté d'en assurer la révision ont été notées. Soucieux de trouver une solution satisfaisante, le comité de publication avait alors identifié divers moyens pour contrer cette difficulté : la sollicitation active et soutenue d'auteurs potentiels, le soutien à l'écriture pour les auteurs cliniciens, la création d'une nouvelle chronique avec un partenariat chercheur-clinicien, la révision des critères pour la révision des textes et le recrutement de réviseurs qualifiés dans tous les secteurs d'activités. Toutefois, ces orientations sont devenues irréalisables compte tenu de l'investissement de temps devenu largement insuffisant de la part de la permanence pour soutenir les auteurs, les réviseurs, le comité de publication et la production.

Dès le début de l'année 1998, l'Ordre décidait de procéder à une analyse détaillée de la situation afin d'évaluer le rôle, la place, les orientations et les ressources nécessaires pour assurer la survie de cette publication. Pour sa réalisation, l'Ordre a fait appel à une ressource contractuelle qui a procédé à l'étude du processus de production d'une revue scientifique, organisé

des groupes de discussion avec des ergothérapeutes et étudié les publications des autres ordres professionnels du secteur de la santé et des services sociaux.

À l'automne 1998, l'Ordre a lancé une invitation à une consultation d'orientation afin de cerner l'opinion de deux groupes d'ergothérapeutes : les chercheurs et les cliniciens. Malheureusement, l'intérêt suscité par cette consultation a été des plus mitigés et celle-ci a même dû être reportée faute de participants. Finalement, en février 1999, la discussion avec les deux groupes a eu lieu et certains constats ont été faits :

1. Les ergothérapeutes cliniciens n'ont pas la même perception que les ergothérapeutes chercheurs à l'égard de la place occupée par la *Revue* et de son rôle : les cliniciens considèrent la RQE comme une marque d'identification et d'appartenance alors que les chercheurs y voient essentiellement un outil pour favoriser le développement d'une pratique professionnelle de qualité, en constante évolution.
2. L'absence de reconnaissance de la *Revue Québécoise d'Ergothérapie* dans le milieu scientifique et les critères de révision, pas assez rigoureux selon le point de vue des chercheurs ou trop selon celui des cliniciens, sont des facteurs qui empêchent les auteurs de soumettre des articles à la publication : les chercheurs considèrent qu'il faut hausser le niveau actuel d'exigence envers les articles acceptés pour publication afin de garantir le sérieux et la validité des idées et de l'information véhiculée, alors que les cliniciens trouvent le contenu trop aride, pas assez appliqué et suggèrent moins de rigueur scientifique dans le contenu des articles publiés.

Par ailleurs, l'étude des publications d'ordres professionnels comparables démontre que seul l'Ordre des ergothérapeutes du Québec publiait une revue scientifique et un journal d'information à l'intention de ses membres. De plus, le manque d'expertise de l'Ordre dans le domaine de l'édition scientifique est un frein au développement, voire à la survie de la RQE.

Les questions suivantes étaient donc de savoir s'il appartient à l'Ordre de publier une revue professionnelle scientifique, ce qu'il convient de faire pour répondre aux besoins de l'ensemble des ergothérapeutes et, incidemment, de déterminer quel genre de publication y répondrait le mieux et, finalement, quelles ressources — humaines matérielles et financières — l'Ordre peut-il investir pour réaliser l'ensemble de ses publications. Différents scénarios ont été envisagés pour trouver une solution à la problématique de la publication de la RQE : 1) maintien de la RQE telle quelle avec un réinvestissement en ressources humaines

Tous nos meilleurs vœux...

Les administrateurs et les membres de la permanence de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec vous souhaitent une année remplie de succès personnels et professionnels.

Nos meilleurs vœux à tous en cette période de réjouissances.

Veillez noter que nos bureaux seront fermés à compter de 17 h le vendredi 21 décembre jusqu'à leur réouverture le jeudi 3 janvier 2002, dès 8 h 30.

et financières ; 2) maintien de la RQE, mais avec davantage de rigueur afin d'en faire une revue de calibre international avec un réinvestissement majeur en ressources humaines et financières ; 3) transformation des deux publications de l'Ordre en une seule de type magazine avec publication d'un ou deux articles à caractère scientifique ou d'application clinique ; et 4) utiliser un support de publication différent, par exemple le site Web que l'Ordre envisageait alors de créer, en y intégrant une forme de revue virtuelle.

Tout bien considéré...

Ce n'est qu'à la suite de ce long processus de réflexion visant à évaluer la viabilité de la *Revue Québécoise d'Ergothérapie* que le Bureau de l'Ordre a pris la décision de mettre fin à sa publication. Compte tenu des nombreuses obligations de l'Ordre eu égard à sa mission et nonobstant la conviction qu'il a un rôle à jouer dans le maintien des compétences de ses membres afin d'assurer la qualité des services offerts à la population québécoise, des priorités doivent être établies dans les dossiers de l'Ordre et des choix doivent être faits dans les moyens pour atteindre ses objectifs. L'important investissement de nouvelles ressources — humaines, matérielles et financières — qui aurait été nécessaire pour relancer et assurer la « survie » de la *Revue Québécoise d'Ergothérapie*, malheureusement sans garantie de succès, n'est pas à la portée de l'Ordre.

Cependant, ayant considéré la pétition, les administrateurs de l'Ordre sont prêts à étudier des propositions sérieuses de la part de personnes intéressées à prendre en charge la production sur papier d'une revue scientifique en ergothérapie, revue que l'Ordre pourrait acquérir et diffuser auprès de ses membres. De plus, afin de favoriser le partage des connaissances et de l'expertise en ergothérapie au Québec, la parution d'articles à caractère scientifique et clinique dans le site Web de l'Ordre demeurerait possible pour les ergothérapeutes intéressés. L'Ordre entend ainsi soutenir dans la mesure du possible les initiatives porteuses de succès. ■

SOMMAIRE

ÉCHOS DE L'ORDRE

Le point sur la <i>Revue Québécoise d'Ergothérapie</i>	1
Tous nos meilleurs vœux... ..	1
Assemblée annuelle : un regard en arrière et un grand pas en avant	2
Bienvenue à la relève	2
Nouvelle secrétaire de direction à l'OEQ	2
Anne Monat remporte le prix Mérite du CIQ	2
Répertoire du secteur privé sur le Web	2
Nouvel administrateur pour la région de Montréal	3
Prix Nicole-Ébacher 2001 : deux gagnantes <i>ex aequo</i>	3
Une nouvelle représentante de l'OEQ au projet CURATA	3

L'ORDRE TRAVAILLE POUR VOUS

Mobilité interprovinciale : une convention est signée	3
Compétences professionnelles : consultation auprès des membres	3
TDAH : des lignes directrices inquiétantes	4
Progrès dans le dossier des triporteurs et quadriporteurs	4
Évaluation des capacités à conduire et adaptation de véhicule : des changements s'imposent	5

ÉCHOS DES MEMBRES

Parlez-nous de vos activités!	5
-------------------------------------	---

IN MEMORIAM

VOS QUESTIONS... NOS RÉPONSES

Responsabilités professionnelles	6
----------------------------------------	---

WWW.OEQ.ORG

Vérifiez vos coordonnées	6
--------------------------------	---

RESSOURCES EXPRESS

Site de l'IUGM	7
Outil de dépistage de la démence	7
Site de l'IRSST	7

LE CIP VOUS INFORME

L'obligation d'information	7
----------------------------------	---

FORMATION CONTINUE

Assemblée annuelle : un regard en arrière et un grand pas en avant

LE 27 SEPTEMBRE dernier avait lieu, à l'Hôtel Germain-des-Prés de Sainte-Foy, l'assemblée générale 2001 de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. La présidente, M^{me} Françoise Rollin, a fait un retour sur les principales activités de l'OEQ pour la dernière année. Ainsi, les sujets suivants ont été abordés :

- La Commission Clair;
- La modernisation du système professionnel;
- La révision de l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines;
- Les avis produits par l'Ordre;
- La compétence professionnelle : un effort soutenu;
- Le Congrès de juin 2000 : un événement marquant;
- Les responsabilités fondamentales de l'Ordre;
- La planification stratégique 2001-2003;
- La visibilité de l'Ordre et de la profession;
- Les défis de la nouvelle décennie.

L'Assemblée a été suivie du lancement tant attendu du site Web de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (www.oeq.org). La directrice générale, M^{me} Christiane-L. Charbonneau, a présenté les employés de la permanence de l'OEQ ayant participé à sa réalisation, de même que M. Fadi Brahimcha,



Fadi Brahimcha, directeur de production, a fait une présentation du site Web qui a soulevé l'enthousiasme de l'auditoire.

directeur de production pour le compte de l'entreprise d'informatique qui en a assuré la réalisation technique. M. Brahimcha s'est chargé de faire la présentation du site à l'auditoire, qui a été enchanté par cette première phase de la vitrine Internet de l'OEQ.

Tous les intervenants touchés de près ou de loin par l'ergothérapie sont d'ailleurs invités à jeter un coup d'œil au www.oeq.org, si ce n'est pas déjà fait. En plus de constituer une source intarissable d'information, le site est aussi un excellent outil de communication pour faire connaître la profession. ■



De gauche à droite : Jacquelin Bisson, comptable agréé et vérificateur de l'OEQ; Christiane Morin, trésorière; Christiane-L. Charbonneau, directrice générale et secrétaire; Françoise Rollin, présidente; Nancy Magnan, administratrice; Johanne Mathon, vice-présidente; et Donald Petit, administrateur nommé.

Anne Monat remporte le prix Mérite du CIQ

NOUS SOMMES heureux d'annoncer que le prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) 2001 sera décerné à M^{me} Anne Monat, ergothérapeute conseil en gérontologie. Cette mention annuelle est remise par le CIQ à un ergothérapeute pour sa contribution personnelle et remarquable à sa profession ou à son ordre professionnel.

M^{me} Monat s'implique depuis de nombreuses années auprès de la clientèle gériatrique et a publié de nombreux textes dans

les domaines de l'ergothérapie, de la formation et de la programmation. Le rayonnement qu'elle donne à la profession par ses conférences, ses productions écrites, sa créativité démontrée par la conception d'un nouveau modèle d'intervention, son implication à l'Ordre et son activité bénévole auprès de nombreuses associations et groupes d'intérêt font d'elle une lauréate de choix pour ce prix.

Toutes nos félicitations à M^{me} Monat! ■

Bienvenue à la relève

Alary, Martine00-172	Dupré, Catherine01-068	Marchand, Chantale00-167
Asselin, Fannie00-170	Filion, Catherine01-119	Martin, Marie-Ève00-177
Balaré, Émilie01-117	Forget, Marie-Chantal01-113	Martin, Rachel01-012
Banu, Oana93-185	Fortier, Jean-François00-077	Martineau, Malaïka00-166
Baron, Marie-Claude95-218	Gagné, Marie-Ève00-157	Mc Donnell, Lori00-176
Bédard, Geneviève00-152	Gandhi, Kamini01-022	Menon, Anita01-025
Béliveau, Valérie99-080	Germain, Marie-Claude01-121	Morin, Caroline00-143
Benslimane, Benaoumeur01-067	Gervais, Diane01-090	Pelletier, Josée01-107
Bertrand, Geneviève00-112	Gibbons, Amber Faith01-112	Pelletier, Marie-Hélène01-038
Bérubé, Josée01-028	Girard, Karine00-162	Perron, Martin01-079
Bianco, Jeannine96-219	Girard-Gendron, Véronique01-122	Plante, Mélissa00-136
Boily, Emmanuelle01-087	Giroux, Annie00-147	Plante, Nadine00-151
Boivin, Katia00-173	Godbout, Mireille01-124	Rajotte, Emilie00-165
Boivin, Lyne00-104	Grégoire, Annie96-218	Rathé, Maxime00-146
Bontempo, Tiziana01-111	Guy, Magali01-114	Rivet, Isabelle01-083
Bouvette, Lucie93-061	Harrison, Jodi Rae97-199	Rousseau, Julie01-004
Braut, Lucie01-106	Hayhoe, Sarah00-062	Russello, Melissa01-017
Brisson, Anne-Marie01-059	Hébert, Julie01-123	Sethi, Vandna00-175
Camiré, Isabelle01-100	Jasmin, Emmanuelle01-039	Simard, Marie-Noëlle01-088
Caron, Annie01-097	Juneau, Magalie01-070	Simard, Pascale97-128
Chevé, Josée-Pascale00-161	Korkmaz, Peter96-095	St-Gelais, Mathieu00-016
Côté-Richer, Julie00-179	L'Heureux, Judith01-109	St-Onge, Maude00-008
Couture, Valérie01-023	Labbe, Annie00-158	St-Sauveur, Virginie01-014
Couvrette, Karine01-069	Lacroix, Isabelle00-159	Thibault, Geneviève00-141
Cyr, Anne-Marie00-100	Laflamme, Sylvain01-103	Thibodeau, Marie-Andrée00-169
Daigle, Julie01-105	Landry, Véronique01-094	Tocco, Silvio01-021
Daviau, Andrée01-040	Lapointe, Marsha01-126	Torkia, Caryne97-198
Demers, Marie-Ève00-153	Laveau, Guylaine00-128	Tremblay, Dominique00-180
Desjardins, Stéphanie01-057	Leclerc, Marie-Ève00-155	Vincent, Marilyn01-093
Dionne, Maryse89-133	Lefrançois, Nathalie01-102	Vouloukos, Thomas-George96-127
Dorval, Maryse01-002	Lessard, Julie00-144	Winia, Lori-Ann01-115
Dufort, Serge01-008	Litwin, Dobrochna00-174	Zegers, Alexandre01-127
Dumont, Jenny01-116	Lorrain, Marianne01-110	
Dumont, Karine01-118	Lozeau, Amélie01-010	

Nouvelle secrétaire de direction à l'OEQ

C'EST AVEC plaisir que nous annonçons l'entrée en fonction de M^{me} Martine Grondin à titre de secrétaire de direction de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. M^{me} Grondin occupe ce poste depuis le 16 juillet 2001. Titulaire d'un baccalauréat français en techniques administratives, elle possède une solide expérience en

secrétariat acquise dans différents milieux de travail.

Nous sommes heureux de la compter parmi nous et pouvons déjà affirmer que son travail au sein de notre équipe est précieux. Nous lui souhaitons bonne chance dans l'exercice de ses fonctions et l'assurons de notre entière collaboration. ■

Répertoire du secteur privé sur le Web

DANS LE *Flash express* du mois d'octobre dernier, nous vous faisons part de certaines questions soulevées par des ergothérapeutes désirant s'inscrire au Répertoire du secteur privé dans le site Web de l'Ordre. Aussi, lors de sa réunion du 23 octobre 2001, le Comité administratif de l'OEQ a pris les décisions suivantes :

- Maintien de l'inscription annuelle sur une base individuelle seulement;
- Tarif unique de 95 \$ par ergothérapeute, par place d'affaires, par année;
- Abolition des coûts de 50 \$ pour chaque inscription dans une région additionnelle.

Un ergothérapeute ne peut inscrire que les services qu'il offre personnellement et

non pas ceux offerts par l'ensemble des ergothérapeutes de l'entreprise pour laquelle il travaille.

Nous vous rappelons que compte tenu de la nature unique de l'information colligée dans le répertoire du secteur privé, celui-ci sera la seule source de référence utilisée par l'Ordre. Même les demandes adressées par téléphone seront traitées via le site Web par le personnel de l'Ordre.

Vous pouvez vous inscrire en tout temps au répertoire. Pour ce faire, un formulaire d'inscription est joint à cet envoi. Pour plus d'information, communiquez avec Louise Guimond au (514) 844-5778 ou 1 800 265-5778, poste 238. Pour consulter le répertoire, visitez le www.oeq.org ■

■ Échos de l'Ordre ■

Nouvel administrateur pour la région de Montréal

EN REMPLACEMENT de Jean-Philippe Cotton, Patrick Murphy-Lavallée vient d'être nommé administrateur pour la région de Montréal au Bureau de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Adjoint au directeur des soins infirmiers et des services cliniques (secteurs clinique et communautaire) du Centre hospitalier gériatrique Maimonides à Côte-Saint-Luc, M. Murphy-Lavallée a aussi œuvré au sein de divers comités de l'OEQ. Jusqu'à sa nomination, il était membre du comité de discipline, en plus d'avoir déjà fait partie du comité de planification stratégique et du comité d'admission. M. Murphy-Lavallée siégera au Bureau pour le reste du mandat

initialement confié à M. Cotton, c'est-à-dire jusqu'en 2003.

Vu le déménagement de son domicile professionnel hors de Montréal, Jean-Philippe Cotton a dû quitter son poste d'administrateur dans cette région. Depuis sa première élection en 1997, M. Cotton a su se faire apprécier des membres du Bureau par son travail et son dévouement. Il prônait l'implication des ergothérapeutes dans la gestion clinico-administrative des établissements, visait une intervention centrée sur la clientèle et une réelle interdisciplinarité dans la planification des programmes. L'Ordre des ergothérapeutes du Québec tient à lui souhaiter un grand succès dans la poursuite de sa carrière. ■

Prix Nicole-Ébacher 2001

Deux gagnantes ex æquo

LE PRIX Nicole-Ébacher est remis annuellement à l'ergothérapeute bénévole qui s'est le plus impliqué dans les activités de l'OEQ. Cette année, il a été attribué *ex æquo* à Marie-Josée St-Pierre et Ann-Marie Léporé.

En tant que présidente du Congrès 2000 de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, M^{me} St-Pierre a assuré le succès de l'événement en ralliant son équipe avec sa grande disponibilité et son engagement. M^{me} St-Pierre a aussi laissé sa marque pendant les neuf dernières années en tant que coordonnatrice régionale de la Semaine de l'ergothérapie, en plus d'avoir été membre du Comité *ad hoc*-santé mentale de l'OEQ. Marie-Josée St-Pierre est actuellement coordonnatrice professionnelle au Centre hospitalier régional de Trois-Rivières.

M^{me} Léporé, quant à elle, a mérité le prix Nicole-Ébacher pour son excellent travail au sein du comité de la Semaine de l'ergothérapie, dont elle a été la présidente de 1999 à 2001 et membre pendant plusieurs années. Au cours de cette période et dans le cadre de ce comité, M^{me} Léporé a participé à la rédaction et à la traduction de dépliants sur l'ergothérapie qui ont aidé à faire mieux



Ann-Marie Léporé



Marie-Josée St-Pierre

connaître la profession. Elle a aussi été membre du groupe d'intérêt sur la dysphagie de l'OEQ. Son grand sens de l'organisation et sa capacité à motiver ses collègues ont été appréciés par ceux qui ont eu la chance de la côtoyer. M^{me} Léporé est ergothérapeute à l'Hôpital Royal Victoria depuis 10 ans.

Chacune des gagnantes recevra une bourse et un forfait détente pour deux personnes à l'Auberge La Montagne Coupée de Saint-Jean-de-Matha. Cet établissement, dont le charme et la qualité sont bien reconnus, est associé à ce prix depuis déjà quelques années. Tous les lauréats du prix Nicole-Ébacher qui y sont déjà allés en sont revenus enchantés. ■

Une nouvelle représentante de l'OEQ au projet CURATA

C'EST M^{me} Valérie Gascon, ergothérapeute à l'Hôpital de réadaptation Lindsay, qui représente dorénavant l'OEQ auprès du comité consultatif du projet de Concertation pour une utilisation raisonnée des anti-inflammatoires dans le traitement de l'arthrose (CURATA). Elle remplace M^{me} Nathalie Brûlé, qui a dû cesser ses activités pour des raisons professionnelles. L'OEQ tient à remercier M^{me} Brûlé pour l'excellent travail qu'elle a accompli au sein du comité.

L'objectif de ce projet est de favoriser une utilisation raisonnée des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) dans le traitement de l'ostéoarthrite par la systématisation de l'approche du professionnel de la santé dans l'évaluation, le traitement et le suivi du

patient souffrant de douleurs associées à l'ostéoarthrite. Les nombreux professionnels impliqués en sont présentement à préparer un plan d'action.

Le coordonnateur du projet CURATA, le D^r Martin Labelle, est membre du Service de formation professionnelle continue de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal. Au fil de cette collaboration avec l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, le D^r Labelle a manifesté son intérêt d'inclure des ergothérapeutes dans l'élaboration de nouveaux projets de formation continue dans des domaines variés. Voilà qui ne peut qu'aider notre profession à se faire mieux connaître auprès des omnipraticiens et des médecins spécialistes. ■

■ L'Ordre travaille pour vous ■

Mobilité interprovinciale : une convention est signée

L'ORDRE des ergothérapeutes du Québec est fier d'annoncer la signature d'une convention de reconnaissance mutuelle avec les autres organismes de réglementation en ergothérapie au Canada, en vertu de ses obligations découlant du chapitre 7 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). Cette convention comporte de bonnes nouvelles pour les ergothérapeutes du Québec.

L'ACI est un accord intergouvernemental signé par les premiers ministres au Canada. Il est entré en vigueur en 1995 afin de donner une plus grande visibilité au commerce intérieur en éliminant les barrières à la mobilité de la main-d'œuvre et les pratiques discriminatoires relatives aux marchés publics auxquelles se heurtent les entreprises canadiennes.

Le chapitre 7 de cet accord porte sur la mobilité interprovinciale et propose comme objectif de permettre à tout travailleur compétent pour exercer une profession dans une province d'avoir accès aux occasions d'emploi dans toute autre province.

Afin de se conformer au chapitre 7 de l'ACI, le gouvernement du Québec a demandé aux ordres professionnels d'élaborer un projet d'entente de reconnaissance mutuelle. Une telle entente requiert de la part des ordres professionnels qu'ils identifient avec leurs homologues des autres provinces les équivalences en matière de normes professionnelles requises aux fins d'assurer la protection du public.

Pour atteindre cet objectif dans le domaine de l'ergothérapie, les ordres des différentes provinces canadiennes, regroupés au sein de l'Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie (ACORE), ont uni leurs efforts. Vu le grand nombre de participants et la diversité des exigences propres à chacun, la démarche a été longue et laborieuse.

Il y a quelques mois était enfin signé le document intitulé « Convention de reconnaissance mutuelle — Association canadienne des organismes de réglementation en

ergothérapie — mai 2001 ». Cette convention a pour but d'établir les conditions selon lesquelles un ergothérapeute dûment inscrit ou détenant un permis, dans une juridiction provinciale, pourra voir ses qualifications reconnues dans une autre juridiction provinciale signataire de la convention.

Un point fort de l'entente signée récemment est le fait que les membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec ayant obtenu un B. Sc. en ergothérapie d'une université québécoise depuis 1976 pourront être candidats à l'admission auprès d'une juridiction provinciale sans se voir dans l'obligation de subir un examen — ce qui est habituellement exigé. Cela ne veut pas dire que tous les membres de l'OEQ — notamment les ergothérapeutes admis par l'équivalence de diplôme et de la formation — sont susceptibles d'être admis via cette convention par les organismes canadiens de réglementation en ergothérapie. Mais une grande majorité profiteront tout de même d'une mobilité accrue et facile dans tout le pays. Notons que l'entente prévoit d'autres modalités d'équivalence à l'examen.

L'étape à venir consistera pour chaque organisme provincial à confirmer le moment où il sera en mesure de mettre en application et d'actualiser les exigences de l'entente. Ainsi, l'OEQ consulte actuellement l'Office des professions du Québec afin de savoir si l'application de l'entente entraînera la nécessité de procéder à des changements réglementaires.

Pendant ce temps, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec travaille à se doter des différents outils qui lui permettront, par la suite, de mettre en œuvre la Convention de reconnaissance mutuelle le plus rapidement et le plus efficacement possible.

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec aimerait souligner l'active participation du personnel de l'Office des professions du Québec ainsi que celle de M. Robert Senez, coordonnateur de la mobilité au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à l'évolution de ce dossier. ■

Compétences professionnelles : consultation auprès des membres

AU COURS des deux dernières années, le comité sur les pratiques professionnelles de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a travaillé à la révision des normes de pratique. Celles-ci datant de 1993, il fallait actualiser les standards de l'exercice de la profession pour tenir compte de son évolution. Pour ce faire, le comité a utilisé une nouvelle approche basée sur les compétences en vue d'établir de nouveaux standards. Le document qui en découle, « Les compétences et les responsabilités professionnelles attendues des ergothérapeutes en vue d'assurer des services de qualité », vient d'être terminé.

L'Ordre a entrepris en octobre une consultation auprès de ses membres dans le but

de valider ces « nouveaux » standards de la profession. Cette consultation s'est effectuée auprès de 250 ergothérapeutes choisis à l'aide d'une sélection critériée. Cette sélection représente la plus grande diversité possible des milieux de pratique, des objectifs d'intervention et du nombre d'années d'expérience des ergothérapeutes, dans chacune des régions administratives du Québec.

En date du 12 novembre, près de 50 % des ergothérapeutes consultés avaient retourné leur questionnaire. À la suite de cette consultation, l'Ordre finalisera le document en tenant compte des commentaires émis. À ce moment-ci, les moyens restent encore à définir pour la diffusion du document final auprès des membres. ■

TDAH : des lignes directrices inquiétantes

DEPUIS quelques années, un intérêt de plus en plus grand est porté au trouble de déficit de l'attention/hyperactivité (TDAH) chez les enfants et à l'utilisation de stimulants du système nerveux central (notamment le méthylphénidate, mieux connu sous le nom de la marque Ritalin).

Il y a deux ans, le ministère de l'Éducation du Québec et celui de la Santé et des Services sociaux publiaient un plan d'action pour mieux soutenir les jeunes affectés de TDAH. Parmi les moyens envisagés, l'élaboration de lignes directrices en matière de dépistage, de diagnostic, d'évaluation, d'intervention et de traitement allait être une étape importante du développement d'une action concertée dans toute la province. Toutefois, le mandat d'élaborer ces lignes directrices a été confié exclusivement au Collège des médecins du Québec (CMQ) et à l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ).

Considérant que leurs membres avaient une contribution importante à apporter à cette réflexion, quatre ordres professionnels — incluant l'OEQ¹ — ont manifesté leur désir d'y prendre part dans une lettre adressée en juillet dernier aux sous-ministres adjoints des deux ministères concernés. Cette lettre est demeurée sans réponse, et les lignes directrices élaborées par le CMQ et l'OPQ ont été publiées en septembre dernier, sans que les signataires aient contribué à les définir.

Ce document apporte certes une contribution importante en présentant une information de pointe sur plusieurs éléments relatifs au TDAH et à l'usage de stimulants du système nerveux central et en proposant des critères pour le diagnostic. Toutefois, les lignes directrices rédigées par le CMQ et l'OPQ au bénéfice de leurs membres tendent à subordonner les autres professionnels et limitent de façon significative leur apport.

L'accessibilité des services est compromise

S'il est manifeste que le médecin, en vertu de la Loi médicale², a un rôle spécifique à jouer dans le diagnostic du TDAH et dans la prescription de médicaments, il n'en est pas de même du psychologue, dont seul le titre est réservé par le Code des professions³. Il appert que les lignes directrices sont formulées de manière à réserver au psychologue la responsabilité exclusive de recueillir les données non médicales sur l'enfant, de procéder à l'évaluation psychométrique et de faire la synthèse de l'ensemble des éléments recueillis. Cette « exclusivité » octroyée au psychologue, dénuée de fondement légal, va carrément à l'encontre du fait que d'autres professionnels également qualifiés pour ces types de responsabilités interviennent déjà largement au bénéfice de certains de ces enfants, en étroite

collaboration avec des médecins et d'autres professionnels, dans une optique d'interdisciplinarité.

Les audiologistes, les conseillers d'orientation, les ergothérapeutes, les orthophonistes, les psychoéducateurs et les travailleurs sociaux s'inquiètent vivement des effets découlant de la mise en œuvre de telles lignes directrices. D'une part, certains ordres professionnels ont déjà reçu des appels téléphoniques de leurs membres leur rapportant que des médecins refusent désormais de leur parler ou de recevoir leur rapport lorsqu'ils réfèrent un enfant présentant des symptômes de TDAH. Pourtant, ces professionnels sont les porteurs du dossier dans leur milieu. D'autre part, une pratique telle que celle proposée dans les lignes directrices entraînera nécessairement la création d'un goulot d'étranglement et allongera la liste des enfants en attente d'évaluation, puisqu'il deviendra impossible de mettre à profit la compétence d'un nombre imposant de professionnels qui ne pourront plus continuer à assumer les responsabilités qui leur sont dévolues dans leurs milieux respectifs et pour lesquelles ils ont les compétences.

Par ailleurs, on constate que les lignes directrices font peu état des modalités d'intervention, notamment en ce qui concerne le volet psychosocial. Des interventions autres que celles décrites dans le document existent et sont mises en œuvre par les professionnels

des ordres qui n'ont pas pris part à l'élaboration de ces lignes directrices. Ces dernières esquissent à grands traits un modèle d'intervention et de traitement très limitatif qui ne tient pas compte des réalités actuelles et ne rend pas justice aux services offerts par l'ensemble des professionnels impliqués quotidiennement auprès des jeunes ayant un TDAH.

De plus, les lignes directrices ne font nullement mention de la prévention alors que certains programmes de cette nature existent déjà au Québec. L'efficacité de ces programmes a été évaluée et il y aurait lieu de les intégrer à un modèle global d'organisation de services comportant un continuum d'activités et d'interventions.

Puisque la publication des lignes directrices découle du plan d'action relevant des responsabilités du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de l'Éducation du Québec, l'OEQ et les trois autres ordres professionnels concernés ont sollicité une rencontre avec les deux ministres afin de clarifier la situation et de leur proposer des pistes de solutions. ■

1. Les autres sont les suivants : Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec; Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec; Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec.
2. L.R.Q., c. M-9.
3. L.R.Q., c. C-26.

Progrès dans le dossier des triporteurs et quadriporteurs

IL Y A déjà plus de deux ans que la présidente de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, M^{me} Françoise Rollin, effectue des représentations dans le but d'améliorer l'accessibilité des bénéficiaires au programme d'attribution des triporteurs et quadriporteurs.

En juillet dernier, M. Pierre Michaud, sous-ministre adjoint à la Direction générale des services à la population du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), adressait à l'OEQ une demande de consultation portant sur le guide de gestion sur l'attribution des triporteurs et quadriporteurs.

L'OEQ s'est penché sur ce guide avec intérêt et a fait part au MSSS de son impression générale et des nombreux points à clarifier. De façon globale, le guide et les propositions qu'il contient semblent offrir plus de souplesse. Le guide définit bien les responsabilités de chacun des partenaires et il semble rendre éligible une plus grande clientèle.

Quelques conditions devront cependant être rencontrées. En effet, selon l'OEQ, il y aura amélioration du système en autant que les ressources humaines consenties seront suffisantes pour effectuer les opérations suivantes : procéder à l'évaluation initiale requise

pour dresser, dans des délais raisonnables, le bilan fonctionnel; attester de l'essai de l'équipement envisagé en tenant compte du milieu de vie de la personne; et assurer le suivi quant à l'utilisation de l'équipement par le client.

En regard de ce dossier, l'OEQ déplore le peu de temps disponible qui peut en général être consacré par les ergothérapeutes aux demandes, puisque ce sont très largement ces professionnels qui sont mobilisés pour initier une telle démarche. L'impact de cette situation ne devrait pas être minimisé dans le cadre de la mise en place d'un système révisé, que chacun veut efficace et efficient, pour assurer

l'universalité, l'accessibilité et la gratuité de ces aides techniques destinées à faciliter la mobilité pour un grand nombre de nos concitoyens.

Il serait également important que le guide offre des précisions sur la définition de la « personne handicapée » puisque très souvent, dans les guides de gestion des aides techniques, la distinction entre « personne handicapée » et « personne âgée en perte d'autonomie » n'est pas explicite. L'Ordre des ergothérapeutes du Québec remercie les nombreux ergothérapeutes qui ont collaboré à la préparation de cet avis. ■



Bienvenue
aux nouveaux(les)
diplômé(es)

SERESPRO
Service de ressources professionnelles en réadaptation

Firme spécialisée dans le placement de professionnels de la réadaptation, SERESPRO, avec sa vaste gamme de services, saura répondre tant aux aspirations du (de la) professionnel(le) qu'aux besoins de l'établissement de santé : dépannage, remplacements à moyen ou long terme, placement permanent, temps partiel ou temps plein, nous saurons répondre à vos attentes!

LES PROFESSIONNEL(LES) RECHERCHÉ(ES) :
Ergothérapeutes, physiothérapeutes, ostéopathes, thérapeutes en réadaptation, diététistes et autres professionnels.

LES ÉTABLISSEMENTS CLIENTS :
Cliniques privées et de psychiatrie, C.L.S.C., Hôpitaux, C.H.S.L.D., Centres de jour, Centres de réadaptation.

LES AVANTAGES POUR LE (LA) PROFESSIONNEL(LE) :

- Rémunération très avantageuse
- Horaires souples et flexibles
- Expériences variées
- Support à vos objectifs de carrière
- Service entièrement gratuit

LES AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR :

- Diminuer les coûts
- Économie de temps
- Polyvalence et flexibilité
- Assurer la continuité des soins
- Personnel qualifié et compétent

Pour de plus amples informations, contactez-nous!
SERESPRO
5601, Bélanger, Montréal, Québec, H1T 1G3
Téléphone : (514) 256-5011 poste 273 ou 283
Télécopieur : (514) 251-7244
Courriel : serespro@qc.aibn.com

■ L'Ordre travaille pour vous ■

Évaluation des capacités à conduire et adaptation de véhicule : des changements s'imposent

L'ÉVALUATION des capacités à conduire un véhicule et des adaptations requises sur les véhicules pour les personnes vivant avec des incapacités sont des services auxquels l'accès est de plus en plus difficile pour le public. C'est sur le plan de la durée de l'attente que les problèmes se font les plus criants. Le réseau des services de santé et des services sociaux n'offre pas, dans des délais acceptables, l'accès aux programmes appropriés pour les diverses clientèles susceptibles d'avoir des besoins en ce domaine.

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec reçoit des dizaines d'appels téléphoniques par semaine d'individus désireux d'avoir accès à ces services et qui se trouvent totalement démunis lorsqu'ils se font répondre que les délais sont de près d'une année pour l'évaluation et de plusieurs mois additionnels

lorsque la condition de ces personnes requiert que leur véhicule soit adapté.

Les individus qui font appel à l'OEQ dans l'espoir d'être dirigés ailleurs présentent en général des incapacités physiques, cognitives ou mentales. Au cours des dernières années, la désinstitutionnalisation en santé mentale, le vieillissement de la population et l'espérance de survie conséquente aux maladies ou aux accidents expliquent la croissance très importante des demandes d'évaluation.

Pour la clientèle âgée et celle qui présente une condition psychiatrique, le problème d'accessibilité à ce type d'évaluation fait dramatiquement défaut, puisque les établissements qui reçoivent ces clientèles n'ont que peu développé cette expertise au cours des années. Dans ces milieux, comme dans ceux desservant les personnes avec des incapacités physiques, les ressources humaines

consenties et les budgets requis pour offrir un service de qualité, selon un échéancier raisonnable, sont nettement insuffisants.

Parmi les nombreux intervenants qui devront être impliqués dans le redressement de cette situation, l'OEQ et les ergothérapeutes occupent une position cruciale. Ces derniers sont grandement mis à contribution dans ce secteur pour effectuer l'évaluation des capacités et des incapacités d'une personne, énoncer des recommandations pertinentes, de même qu'effectuer la recherche des solutions les plus appropriées à la situation.

C'est pourquoi l'Ordre participe à de multiples rencontres avec certains intervenants concernés afin de discuter des nombreux volets de cette problématique. Le Service des personnes handicapées du ministère de la Santé et des Services sociaux, la Société de

l'assurance automobile du Québec, l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec et l'Université McGill ont accepté, entre autres, de prendre part à de telles rencontres. Ce sera l'occasion de discuter de la situation actuelle, des processus globaux reliés aux éléments de la problématique, des grands besoins en formation continue des professionnels qui interviennent dans ce secteur d'activités et des solutions possibles. ■

Échos des membres

Parlez-nous de vos activités!

L'ORDRE des ergothérapeutes du Québec vous rappelle qu'*Ergothérapie express* peut publier dans sa section « Échos des membres » divers renseignements concernant vos activités. Vous êtes plus de 2600 ergothérapeutes dans toute la province à recevoir ce bulletin. Il est également distribué à certains ordres professionnels du domaine de la santé et à d'autres organismes d'intérêt. C'est un bon moyen de faire connaître vos activités!

Que ce soit au nom d'un regroupement ou à titre personnel, n'hésitez pas à écrire à l'OEQ, qui se fera un plaisir de publier l'information qu'il jugera pertinente et d'intérêt pour les membres. ■

Mission et valeurs de l'OEQ

La mission de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec est d'assurer la protection du public.

Engagements de l'Ordre :

- Assurer la qualité des services d'ergothérapie;
- Promouvoir l'accessibilité aux services d'ergothérapie;
- Soutenir la pratique professionnelle et son évolution;
- Favoriser le rayonnement de la profession;

Valeurs sous-jacentes aux actions de l'Ordre :

- Respect des droits du public en matière de services de santé et de services sociaux;
- Accès, pour la population, à des services d'ergothérapie qui répondent à ses besoins;
- Compétence de ses membres et qualité des services qu'ils offrent;
- Engagement et intégrité de ses administrateurs et de son personnel;
- Gestion efficace de ses activités.

In memoriam

M^{me} Rhodie Blanshay Benaroch, ergothérapeute diplômée de l'Université McGill en 1988, est décédée le 25 mai 2001.

M^{me} Claire Gauvin, ergothérapeute diplômée de l'Université de Montréal en 1982, est décédée le 17 août 2001.

L'Ordre tient à offrir ses sincères condoléances aux familles, collègues et amis de ces deux ergothérapeutes.

La Sécurité devient La Personnelle

Pour nous, évoluer signifie aller toujours plus loin pour répondre aux besoins de plus en plus personnels des membres de nos groupes partenaires.

Cette capacité à vous protéger et à vous faire économiser est plus vraie que jamais grâce au regroupement des activités de La Sécurité, assurances générales et de La Personnelle.

Toujours l'assureur recommandé par votre regroupement professionnel, La Sécurité est maintenant plus personnelle que jamais. Elle vous servira désormais sous le nom de La Personnelle, assurances générales.



La sécurité, c'est personnel



La Personnelle
assurances générales

www.quebec.lapersonnelle.com

Montréal : (514) 281-8121 • Québec : (418) 835-6806 • Sans frais : 1 800 363-6344

Votre assureur de groupe automobile et habitation

ERGOTHÉRAPIE
OEQ
Le bulletin de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

express

Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, av. Union, bureau 920
Montréal, Québec H3A 2S9
Téléphone : (514) 844-5778
ou 1 800 265-5778
Télécopieur : (514) 844-0478
www.oeq.org

Rédaction : Guy Raymond,
Françoise Rollin, Louise Tremblay

Graphisme : Mardigrave inc.

Tirage : 3000 exemplaires
ISSN 1192-0246

N° de convention 40027757
de la Poste-publications

REMARQUES :

- 1) Les opinions et points de vue émis n'engagent que les auteurs, et les articles non signés sont de la rédaction.
- 2) La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.
- 3) L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.
- 4) La publication d'annonces publicitaires ne signifie pas l'approbation ou l'endossement par l'OEQ des produits et services annoncés.

Responsabilités professionnelles

NOUS RECEVONS régulièrement des appels d'ergothérapeutes ou de clients qui s'interrogent sur le niveau de compétence attendu des ergothérapeutes pour la réalisation d'activités pouvant nécessiter des compétences « avancées » selon le degré de complexité de la situation. Citons par exemple l'évaluation des capacités à conduire un véhicule automobile, l'évaluation des capacités d'un individu à prendre soin de lui-même ou de ses biens (inaptitude), l'adaptation d'un domicile ou d'un véhicule automobile, ou encore l'évaluation des troubles de l'alimentation (dysphagie).

Rappelons deux obligations fondamentales inscrites dans le Code de déontologie des ergothérapeutes : 1) l'ergothérapeute doit posséder les connaissances et les habiletés particulières nécessaires à l'exercice de l'activité professionnelle visée et 2) il doit éviter toute fausse représentation quant à son niveau de compétence ou quant à l'efficacité de ses propres services et de ceux généralement assurés par les membres de sa profession.

L'ergothérapeute doit informer le mandataire et le client des services qu'il est en mesure d'offrir en fonction de l'objet de la demande de consultation. À défaut de posséder les connaissances ou le niveau d'expertise requis, il doit référer son client à un autre ergothérapeute ou, afin d'être en mesure de remplir adéquatement son mandat, rechercher une supervision professionnelle auprès d'un ergothérapeute qui possède ces compétences « avancées ».

L'ergothérapeute doit utiliser les protocoles d'évaluation les plus appropriés à

la situation, comportant des évaluations standardisées et des évaluations fonctionnelles suffisamment approfondies pour permettre de porter un jugement professionnel et de faire les recommandations appropriées. Il doit connaître et respecter, lors de l'interprétation des résultats, les limites des instruments d'évaluation utilisés. Le rapport de consultation doit donner l'information la plus objective, circonstanciée et complète possible et, lorsqu'il y a lieu, doit être en conformité avec les exigences des programmes pour lesquels il est produit, par exemple ceux de la Société d'habitation du Québec (SHQ) ou de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Dans tous les cas, l'ergothérapeute doit s'assurer de ne pas faire part de son opinion professionnelle de manière incomplète afin de ne pas causer de préjudice au client.

Cette notion de préjudice est d'une importance capitale lorsqu'on parle de responsabilité professionnelle. L'ergothérapeute doit tenir compte de l'impact de son jugement professionnel sur la personne qui reçoit ses services. Toute intervention qui permet à un individu d'exercer un droit ou un privilège (ou qui l'en prive) ou qui lui permet de recevoir une prestation ou un service (ou qui l'en prive), requiert de la part de l'ergothérapeute une attention particulière parce qu'il s'agit là de situations à haut risque de préjudice. La gravité potentielle de ce préjudice exige une compétence certaine sur le plan de l'évaluation et de l'interprétation des résultats de la part de l'ergothérapeute. ■



▪ www.oeq.org ▪

Vérifiez vos coordonnées

NOUS VOUS invitons à vérifier vos coordonnées professionnelles dans le site de l'OEQ (section Services aux membres/Répertoire des membres) et à nous aviser de tout changement ou erreur. Rappelons qu'en vertu de l'article 60 du Code des professions, le professionnel doit aviser l'Ordre de tout changement quant à son (ses) lieu(x) d'exercice professionnel dans les 30 jours du changement.

L'adresse du domicile professionnel doit obligatoirement indiquer le numéro civique et le nom de la rue. Un numéro de boîte postale ne constitue pas une adresse professionnelle. Si tel est le cas, vous devez apporter les corrections nécessaires dans les plus brefs délais.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Louise Guimond, secrétaire au tableau des membres, au (514) 844-5778 ou 1 800 265-5778, poste 238. ■



SERVICE AUX MEMBRES

(514) 861-2052 ou 1 800 520-2052

www.laprofessionnelle.ca

La Professionnelle® vous offrira bientôt une gamme élargie de produits et services. Vous recevrez votre nouvelle carte à piste personnalisée au courant de l'automne. D'ici là, nos partenaires continueront d'honorer les nombreuses offres rattachées à votre carte actuelle :

Achat et location de véhicules • Cellulaires, SCP et téléavertisseurs
Cinéma Cineplex Odeon • Hôtels • Hypothèques • Internet • Journaux et magazines
Optique et optique laser • Sport • Voyages

Club Divertissement & Loisirs

Tout un choix de spectacles !

Billets « privilèges », tarifs réduits et billets de dernière minute

■ Ressources express ■

Site de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal

L'INSTITUT universitaire de gériatrie de Montréal a inauguré son site Web. Vous y trouverez une foule de renseignements (notamment sur des activités de formation continue), de la documentation, des projets de recherche clinique ou d'autres projets ainsi qu'une liste thématique de sites Web et de portails reliés à la santé des personnes âgées. www.iugm.qc.ca ■

Outil de dépistage de la démence

LE CLSC Côte-des-Neiges a produit un nouvel instrument d'évaluation visant à mesurer les risques d'accident pour une personne souffrant de démence et vivant à domicile. Cette « Grille d'évaluation de la sécurité » (GES) est disponible en version courte pour un dépistage ainsi qu'en version longue pour une évaluation en profondeur lorsque les résultats du dépistage est indicatif de risque modéré ou élevé. La GES a été validée en français et en anglais dans trois provinces canadiennes, dont le Québec. Isabelle Gélinas, ergothérapeute, a collaboré à ce projet de recherche. Pour en savoir davantage ou pour télécharger ce document, consultez le site Web du CLSC au www.clsccote-des-neiges.qc.ca/ges/ ■

Site de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail

VOUS TROUVEREZ dans ce site des résumés de nouvelles recherches ainsi que des nouvelles publications disponibles auprès de cet organisme. www.irsst.qc.ca ■

Le CIP vous informe...

Fiche n° 5

L'obligation d'information

Tout professionnel a le devoir d'informer son client sur les divers aspects des services dispensés et de s'assurer que le client comprenne bien cette information pour qu'il puisse prendre ses décisions et donner un consentement libre et éclairé sur les services offerts. Il est important d'inscrire au dossier que le client a reçu cette information. Il faut bien comprendre que ce qui n'est pas écrit dans le dossier est réputé ne pas exister au sens de la loi.

À cet effet, la Loi sur les services de santé et les services sociaux établit clairement à l'article 8, que « tout usager des services de santé et des services sociaux a le droit d'être informé sur son état de santé et de bien-être, de manière à connaître, dans la mesure du possible, les différentes options qui s'offrent à lui ainsi que les risques et les conséquences généralement associés à chacune de ces options avant de consentir à des soins le concernant. »

La transmission d'information

L'information transmise au client à chaque étape du processus d'intervention doit être pertinente, cohérente et claire, en évitant le langage technique. L'ergothérapeute tiendra compte des préoccupations, des valeurs, de l'environnement et du degré de compréhension du client.

On s'attend donc à ce que l'ergothérapeute informe son client sur :

- Son rôle et les services qu'il peut offrir ;

- La source et les motifs de la référence en ergothérapie ;
- Le processus d'évaluation ;
- L'interprétation des résultats et le plan d'intervention projeté ;
- Les risques de certaines interventions, s'il y a lieu ;
- Les personnes autres que l'ergothérapeute (stagiaire, préposée, auxiliaire familiale, moniteur) qui interviendront dans le processus ;
- Le plan de congé ou de la fin de la relation thérapeutique ;
- Les modalités de suivi ou les références à d'autres établissements ou organismes s'il y a lieu.

La tenue des dossiers

La note au dossier doit être courte et éviter le verbatim. Il n'y a pas de règles à cet effet, mais le CIP suggère ici différentes formulations à titre d'exemple seulement :

« Discutons des résultats d'évaluation et convenons du plan d'intervention en ergothérapie » ;

« Discutons du plan d'intervention et accord du client sur les objectifs visés et les modalités proposées » ;

« Remettons aides techniques et expliquons leur utilisation et les mesures de sécurité relatives à celle-ci » ;

« Discutons du congé et accord du client pour être référé à... »

« Accord du client à transmettre de l'information contenue dans son dossier à... ». ■



Lire
**Ergothérapie express,
un choix gagnant.**

...

**Le conserver ou
le recycler aussi.**

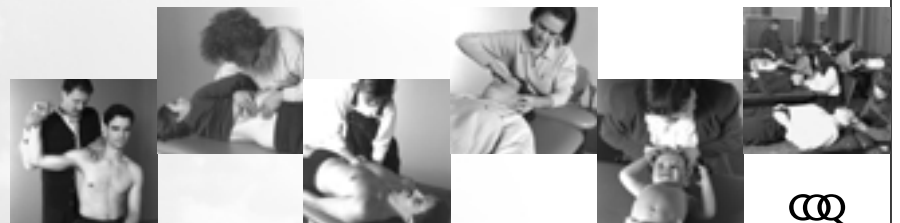


Centre ostéopathique du Québec

Le Centre ostéopathique du Québec est le collège par excellence offrant une formation complète en ostéopathie, reconnue par le Registre des ostéopathes du Québec. Le programme d'enseignement du C.O.Q., sans cesse amélioré et mis à jour, vise à la formation de cliniciens prudents, compétents, efficaces et maîtres de leur savoir.

Formation d'excellence en ostéopathie

Le programme entier comprend 1 200 heures. Chaque année d'étude comporte six séminaires de quatre jours chacun, ainsi qu'une journée clinique. Afin d'assurer l'homogénéité des groupes, le C.O.Q. exige comme préalable à l'inscription l'obtention d'un baccalauréat en Sciences de la santé, en accord avec les critères du R.O.Q. Si vous désirez de plus amples informations, téléphonez au (514) 384-1271. Visitez également notre site internet au www.coq.org.



Prenez note

Le Centre ostéopathique du Québec tiendra des soirées d'information, de 19 h à 22 h, aux dates suivantes :

À Montréal

Le jeudi 31 mai 2001
et le lundi 27 août 2001
dans la salle 105
du Centre St-Pierre,
1212, rue Panet.

À Québec

Rencontre sur demande

■ Formation continue ■

HIVER 2002 : SERVICE DE FORMATION RÉSEAU DE L'IRDPQ

Organisme Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPQ)
Lieu 525, boul. Wilfrid-Hamel, Québec
Renseignements Secrétariat de la formation réseau, tél. : (418) 529-9141 p. 6481
ou courriel : tfrigon@irdpq.qc.ca Profil des participants
Priorité aux ergothérapeutes du réseau de la santé
et des services sociaux

THÈME LES AIDES TECHNIQUES À LA COMMUNICATION ET LES CONTRÔLES DE L'ENVIRONNEMENT

Bloc I Les aides techniques pour l'accès à l'ordinateur (débutant)
Bloc II Le test du rendement dans l'utilisation de l'ordinateur
Date 31 janvier 2002
Bloc III Les aides techniques pour l'accès à l'ordinateur (avancé)
Bloc IV Les contrôles de l'environnement et la téléphonie
Date 1^{er} février 2002
Coût 1 bloc : 75 \$ - 2 blocs : 120 \$
3 blocs : 175 \$ - 4 blocs : 215 \$ (incluant les taxes, les pauses santé
et la documentation)

THÈME LES RÉSISTANCES : UNE RÉALITÉ, UN DÉFI

Date 15 février 2002
Coût 120 \$ (incluant les taxes, les pauses santé et la documentation)

THÈME COMMUNIQUER QUAND LE CERVEAU EST BLESSÉ

Date 28 février 2002
Coût 75 \$ (incluant les taxes, la pause santé et la documentation)

THÈME PEUT-ON PALLIER LA FRAGILITÉ DES AÎNÉS

Organisme Institut universitaire de gériatrie de Montréal
Date et lieu 8 février 2002, Institut universitaire de gériatrie de Montréal
Coût 90 \$
Renseignements Marie-France Jobin, erg. Tél. : (514) 340-3519
ou courriel : ergotherapieiugm@ssss.gouv.qc.ca

THÈME LA DYSPHAGIE CHEZ L'ENFANT : ÉVALUATION ET TRAITEMENT

Formatrice Marie-Josée Tessier, erg.
Dates et lieu 22 et 23 février 2002, Le Centre 7400,
7400, boul. Saint-Laurent, Montréal
Coût 225 \$ (incluant les notes de cours)
Renseignements Tél. : (514) 722-2384

THÈME LA DIVERSITÉ : UNE RICHESSE

Organisme 27^e Congrès international de l'AQETA sur les troubles d'apprentissage
Dates et lieu 21 au 23 mars 2002, Hôtel Reine Elizabeth, Montréal
Renseignements Tél. : (514) 847-1324, courriel : aqeta@sympatico.ca
ou site Internet : www.aqeta.qc.ca

THÈME 5^e CONGRÈS INTERDISCIPLINAIRE EN ORTHOPÉDIE PÉDIATRIQUE

Organismes Hôpital Shriners pour enfants en collaboration avec l'Hôpital de Montréal
pour enfants et l'Hôpital Sainte-Justine
Date et lieu 10 au 12 avril 2002, Montréal
Renseignements Kathleen Montpetit, tél. : (514) 282-7189, 1 800 361-7526,
téléc. : (514) 842-7553 ou courriel : idorais@shrinenet.org

THÈME LA RÉADAPTATION : L'INTÉGRATION DE CONNAISSANCES POUR UNE CLIENTÈLE COMPLEXE

Organisme Institut de réadaptation de Montréal
Dates et lieu 18 et 19 avril 2002, Hôtel Crowne Plaza,
505, rue Sherbrooke Est, Montréal
Renseignements Sylvie Jobin, tél. : (514) 340-2776 p. 2341,
téléc. : (514) 340-2750,
courriel : sjobin@ssss.gouv.qc.ca
ou Site Web : www.irm.qc.ca/colloque2002

THÈME 5^e ATELIER CANADIEN POUR LES SPÉCIALISTES DE LA RÉADAPTATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE - QUÉBEC 2002

Organismes Transports Canada, la Société de l'assurance automobile
du Québec (SAAQ) et l'Association des établissements
de réadaptation en déficience physique du Québec (AERDPQ)
Dates et lieu 18 au 20 avril 2002, Hôtel Hilton Québec
Coût 225 \$ avant le 31 janvier 2002 et 300 \$ après cette date.
et inscription Formulaire disponible dans le site Web de l'Atelier :
www.irdpq.qc.ca/atelierconduiteauto.html
Renseignements Régent Turgeon, tél. : (418) 529-9141 p. 6225,
téléc. : (418) 529-3699
ou courriel : rturgeon@irdpq.qc.ca

THÈME L'AVC ET LA DYSPHAGIE, LA FAIM JUSTIFIE-T-ELLE LES MOYENS ?

Organismes Institut universitaire de gériatrie de Montréal
Date et lieu 19 avril 2002, Hôtel Renaissance Montréal
Coût 175 \$ avant le 19 mars 2002 et 195 \$ après cette date
(matériel didactique et repas inclus)
Renseignements Suzanne Prévost, tél. : (514) 340-2800 p. 3139, téléc. : (514) 340-2832
ou courriel : suzanne.prevost.iugm@ssss.gouv.qc.ca

THÈME ERGONOMICS UPDATE : ENHANCING FUNCTIONAL OUTCOMES

Organisme The Positive Approach Prevention and Rehabilitation Services
Dates et lieu 22 et 23 avril 2002, Ramada Inn & Convention Centre, Oakville, Ontario
Coût 481,50 \$ (taxes incluses) avant le 18 février et 561,75 \$ (taxes incluses)
après cette date
Renseignements Tél./téléc. : (905) 892-8845

THÈME AU-DELÀ DES MOTS : LES ACTIONS QUI FONT DU SENS

Organisme Association québécoise pour la réadaptation psychosociale (AQRP)
Dates et lieu 25 et 26 avril 2002, Hôtel Fairmont Tremblant à Mont-Tremblant
Renseignements Tél. : (418) 842-4004, téléc. : (418) 842-4334
ou courriel : aqrp@sympatico.ca

THÈME TRAUMATISMES, SUICIDE ET VIOLENCE : CONSTRUIRE UN SAVOIR, DES POLITIQUES ET DES PRATIQUES POUR PROMOUVOIR UN MONDE EN SÉCURITÉ

Organisme 6^e Conférence mondiale : Prévention et contrôle des traumatismes
Dates et lieu 12 au 15 mai 2002, Palais des congrès de Montréal
Renseignements COPLANOR Congrès inc. Tél. : (514) 848-1133, 1 877 213-8368,
téléc. : (514) 288-6469, courriel : trauma@coplanor.qc.ca
ou Internet : www.trauma2002.com



61 % des professionnel-les du réseau de la santé ont choisi la CSN.



Pour changer les choses: la CSN

1 800 947-6177
syndicalisation@csn.qc.ca
www.csn.qc.ca